

Ouverture de la session administrative
Discours du président de la Polynésie française
Jeudi 11 avril 2019

Monsieur le Haut-commissaire de la République,

Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Monsieur le vice-président,

Mesdames et messieurs les ministres,

Mesdames et messieurs les représentants,

Monsieur le Conseiller économique, social et environnemental,

Monsieur le président du Conseil économique, social et culturel,

Monsieur le président de la Chambre de commerce,

Messieurs les représentants de la justice,

Mesdames et messieurs les représentants des organisations syndicales
et professionnelles,

Madame et messieurs les représentants des confessions religieuses,

Monsieur le président de l'Université

Mesdames et messieurs les chefs de service du Pays et de l'Etat,

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

L'ouverture de la session administrative de notre Assemblée est l'occasion d'une part de faire un bilan économique et social de l'exercice précédent et d'évoquer les programmes d'actions du gouvernement pour 2019, et d'autre part de renouveler les commissions de l'Assemblée.

Concernant les commissions de l'Assemblée, en début de mandature, la majorité avait souhaité confier une commission à chacun des groupes de l'opposition. Les élections terminées, chacun d'entre-nous devait se mettre au travail et participer à la construction de l'édifice commun.

Nous avons pu avoir des échanges vifs. Le gouvernement et sa majorité ont subi des critiques très injustes de la part de l'opposition qui pour partie n'avait pas compris que nous avons changé d'ère politique, que nous avons tourné une page du mode de gouvernance.

Au terme de cette première année de mandature bien remplie, je continue de défendre devant ma majorité l'idée que l'expression démocratique veut que l'opposition dispose aussi d'espaces d'expression. Les présidences de commission en font partie. Tenter de museler les avis contraires ne correspond pas au mode de gouvernance que nous avons insufflé.

Alors c'est vrai qu'aujourd'hui, le groupe Tapura Huiraaatira compte 40 élus avec l'arrivée de Angélo Frébault que je remercie et que j'accueille avec joie.

Quarante élus dans la majorité, c'est beaucoup, c'est du jamais vu, et chacun d'entre-eux aimerait se voir confier plus de responsabilité. J'ai lu qu'il y aurait eu des tensions dans notre réunion préparatoire à cette séance. Ce n'a pas été le cas mais je reconnais qu'il est toujours difficile de satisfaire chacun, mais aussi qu'il faut continuer à défendre la notion de jeu collectif.

Au début de cette semaine, votre assemblée a également eu la tâche d'examiner le premier collectif de 2019. Je remercie les 42 voix qui ont adopté ce collectif. Je constate avec plaisir que les postures ont évolué. Je constate que les noms d'oiseaux sont sortis du vocabulaire commun de notre hémicycle.

Je ne cesse, vous le savez, de formuler le vœu que le débat démocratique est nécessaire et utile au sein de cette assemblée ; que les critiques argumentées et raisonnées sont utiles ; que les propositions sont utiles. En tout cas, je ne désespère pas que nos mœurs politiques évoluent vers une plus grande dignité et un plus grand sens de l'intérêt général.

C'est aussi avec cet état d'esprit que nous avons engagé la réforme de notre Statut adopté cette nuit à l'Assemblée nationale. C'est la première vraie réforme initiée par la Polynésie depuis 2004. Les modifications subies en 2007, 2008 et 2011, ont été prises à l'initiative des autorités parisiennes pour tenter d'enrayer l'instabilité politique de cette période.

La présente réforme vient de notre initiative. Elle consacre notamment le fait nucléaire polynésien, notre compétence sur les terres rares, le droit foncier en facilitant la sortie des indivisions, l'extension de nos relations internationales, le renforcement des compétences des communes et de leurs groupements et la sanctuarisation de la Dotation globale d'autonomie. Vous connaissez le sujet puisque vous avez eu à examiner le projet de réforme que vous avez sensiblement enrichi. Et je vous en remercie.

Nous pouvons nous féliciter de cette avancée importante pour nos institutions qui est le résultat d'un travail considérable entamé en 2014 avec l'Etat, nos maires et nos parlementaires que je remercie chaleureusement. Merci aussi monsieur le Haut Commissaire pour votre engagement discret et efficace. Merci pour votre contribution, votre mise à contribution.

La loi organique sur le statut et la loi simple qui l'accompagne devront encore passer en commission mixte paritaire avant d'être définitivement adoptée par le parlement.

Le statut est bien un outil au service du développement et de l'unité de notre pays. En tout cas, c'est notre vision et notre manière de la mettre en œuvre.

Je considère que nous sommes pleinement ou suffisamment autonomes pour avoir des relations de partenariat avec l'Etat et l'Europe d'une part, et pour traiter d'égal à égal avec les Etats du Pacifique, d'autre part.

En tout cas, nous sommes reconnus comme tel par l'Union européenne et l'OCTA qui se sont rassemblés à Papeete à la fin du mois de février dernier. Au cours du sommet de l'OCTA qui regroupe les 25 pays et territoires d'outre-mer associés à l'Europe, nous avons constaté le désarroi et le désespoir des 13 pays et territoires d'outre-mer rattachés au Royaume Uni. Ils subiront les conséquences du Brexit d'une manière douloureuse tout en étant écartés de toute concertation et de toute négociation. Face au désarroi de nos amis des Caraïbes et du Pacifique touchés par le Brexit, nous mesurons la grande chance d'être associés à l'Europe depuis 60 ans.

Savons-nous que sans l'aide financière de l'Europe, l'hôpital de Mamao n'aurait pas pu être construit au début des années 60 ? Savons-nous que sans l'aide financière de l'Europe, la RDO n'aurait pas été construite ; que sans l'aide financière de l'Europe, les réseaux d'assainissement de BoraBora, de Moorea, de Punaauia et de Papeete n'auraient pas été mis en place ? Il en va de même, pour le développement de la pêche, de l'agriculture, de la préservation de l'environnement, de l'éducation ...

Tout démontre que nos liens avec l'Europe sont au bénéfice de notre Pays, sans que nous soyons envahis par les ressortissants européens, comme cela a pu être dit une certaine période.

Aujourd'hui, nous sommes dans le 11^{ème} FED, et l'Union européenne nous a accordé 3,7 milliards de francs pour nos projets de développement touristique. Ceci participe bien entendu directement au dynamisme de notre économie et de nos secteurs productifs.

Pour revenir à la situation de notre pays, les indicateurs économiques publiés en février 2019 par le CEROM, indiquent que la situation économique continue de s'améliorer sur l'exercice 2018.

Ce qui est d'ailleurs confirmé par l'agence Moody's qui souligne l'amélioration des performances opérationnelles du Pays. L'agence de notation explique ces performances par « *l'engagement du gouvernement en faveur de l'assainissement budgétaire, sa trajectoire de désendettement et sa gestion prudente de la dette* » et confirme la note « *A3 avec perspective positive* », qui constitue la plus haute note jamais attribuée à la Polynésie française. Je félicite particulièrement notre Vice président, ministre des finances et l'ensemble du gouvernement. C'est le fruit de nos efforts collectifs.

Dans sa publication du mois de février 2019, l'IEOM salue une conjoncture économique toujours favorable puisque l'indicateur du climat des affaires se maintient à un niveau élevé, à 111 points, et se situe toujours au-dessus de sa moyenne de longue période, à + 10 points, depuis le second semestre de l'année 2016.

Cette constante de longue durée traduit littéralement l'excellent état d'esprit des acteurs économiques de notre pays, qui ont retrouvé confiance dans notre économie et contribuent désormais à sa croissance.

Pour l'IEOM, l'indice des prix à la consommation diminue également, notamment en raison de la baisse des services de téléphonie et internet (-23,1%), des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (-2,2%) et des prix de la division loisirs et culture (-3,9%).

En matière d'énergie, c'est vrai, l'année 2018 a fini sur une tendance haussière particulièrement difficile pour nous tous. Certaines voix se sont élevées pour tenter d'en faire un sujet politique. Je les appelle toutes à la dignité et à la responsabilité.

Notre Pays est isolé au milieu du Pacifique Sud et ne produit pas de pétrole. Nous sommes engagés dans un plan de transition énergétique qui a démarré, mais il prendra encore plusieurs années pour atteindre nos objectifs de réduction des énergies fossiles.

Dans cette phase de transition, nous devons gérer au mieux les paramètres des coûts d'approvisionnement, de distribution et d'exploitation de nos hydrocarbures.

L'augmentation des tarifs des carburants à la pompe est intervenue en fin d'exercice 2018 et a résulté du double effet de l'augmentation des cours mondiaux d'achat de carburant de près de 20 % en moyenne et de celle de la valeur du dollar sur le second semestre.

Cet effet mécanique a été partiellement absorbé par le Fonds de Régulation des Hydrocarbures, notre FRPH. Ses réserves ont des limites mais nous ont permis d'absorber les premières hausses sans les répercuter sur les tarifs grand public à la pompe.

Il nous a ensuite fallu décider d'augmenter de 10% le tarif d'essence sans plomb et sachez que le gouvernement ne l'a pas fait de gaité de cœur, mais avec responsabilité. Même les pêcheurs ont été mis à contribution pour accompagner cet effort collectif.

Pour rappel nous avons en 2016 baissé ces mêmes prix à la pompe pour atteindre par exemple 128FCFP le litre de Super sans plomb. Ce tarif a été maintenu jusqu'en août 2018, malgré les sursauts des cours internationaux. Nous sommes aujourd'hui à 140 Fcfp le litre à la pompe, après être montés à 143 Fcfp. Nous nous sommes engagés à pratiquer la transparence avec la population, avec vous. Nous suivons les fluctuations des cours mondiaux sans taxes supplémentaires.

Malgré cette hausse nous restons bien en dessous des prix pratiqués en métropole, alors que nous sommes peu nombreux et isolés à plus de 6000 km du premier continent. La baisse est donc aujourd'hui amorcée. Et dès que nous le pourrons, nous baisserons à nouveaux les prix !

Mécaniquement cette difficulté sur nos approvisionnements s'est traduite par une augmentation de certains tarifs d'électricité, nous avons aussi veillé à la rendre la plus mesurée possible, en épargnant notamment les foyers polynésiens aux plus faibles revenus qui n'ont pas été touchés par cette augmentation.

Sur ce sujet aussi, arrêtons de jouer aux apprentis sorciers en venant allumer un bûcher sur la place publique avec pour seul argument qu'une baisse c'est mieux qu'une hausse, et qu'une hausse c'est plus lourd pour le portefeuille des Polynésiens.

Evidemment que tout le monde est d'accord avec ça ! Nous les premiers ! Mais on ne gouverne pas avec une baguette magique ou une boîte d'allumettes. Gouverner c'est aussi prendre les mesures nécessaires à préserver l'équilibre général de notre société et faire en sorte que tous les Polynésiens puissent bénéficier de services auxquels ils ont droit, de manière certaine, fiable et durable, en particulier en matière d'énergie.

Je n'oublie pas bien sûr, à ce titre, une priorité essentielle à mes yeux : la lutte contre la vie chère et la bataille en faveur du pouvoir d'achat de tous les Polynésiens. J'ai demandé à notre ministre de l'énergie de rouvrir les négociations avec la société EDT-ENGIE, notre opérateur historique, et de remettre à plat la formule de révision des tarifications pour ne plus subir de la même manière ces soubresauts tarifaires, qui pénalisent notre économie et pèsent sur la vie de nos foyers.

Cette parenthèse étant fermée, l'Institut de la statistique de la Polynésie française annonce, je cite : que *« la bonne tenue de l'activité économique se poursuit au quatrième trimestre 2018. Les entreprises investissent et continuent d'embaucher. Dans ce contexte de prix stables et avec la progression du salaire moyen, la consommation des ménages reste dynamique. »*

Pour l'ISPF, le chiffre d'affaires sur 12 mois glissants des entreprises a atteint le record de 856 milliards de F CFP à fin septembre 2018. L'institut souligne par ailleurs que c'est la première fois, dans l'histoire de l'économie polynésienne, qu'un tel niveau du chiffre d'affaires des entreprises est atteint.

Le bon niveau du climat des affaires et le chiffre d'affaires record des entreprises démontrent donc que notre économie reste très bien orientée et particulièrement dynamique.

A ce stade, j'ouvre une parenthèse pour vous indiquer que le conseil des ministres a décidé ce mercredi de la création d'une Délégation à l'analyse et à la prospective.

Dans un contexte où nous avons notamment à assurer le suivi de l'Accord de l'Elysée, du Livre Bleu pour l'Outre-mer, des plans de convergence et même de nos propres schémas directeurs, il importe que nous nous dotions d'outils performants pour anticiper les grandes orientations et les objectifs à moyen et long terme pour le développement du Pays.

Après le retour de la stabilité politique dans notre pays, et la confiance retrouvée de nos acteurs économiques locaux, c'est au tour de notre chère Polynésie de retrouver le chemin de la prospérité économique lorsque l'on examine les excellents résultats économiques de 2018.

Pour le CEROM, l'encours des crédits à l'investissement des entreprises est en progression de +7,3% et celui du crédit à l'habitat à destination des ménages a augmenté de près de +6%.

Ces résultats, nous les devons, pour partie, à la mise en œuvre des dispositifs d'incitation du pays à l'investissement qui ont permis de dynamiser les investissements privés.

Ce sont, par exemple, 459 dossiers qui ont été instruits dans le cadre des aides à la création et à la revitalisation des commerces et restaurants, et à l'équipement des entreprises.

Le montant d'investissement global des 2 dispositifs a permis d'injecter près de 2,5 milliards de F CFP dans l'économie polynésienne, pour 558 millions d'aides octroyées : l'effet levier est donc de 1 pour 4, c'est-à-dire que pour 1 francs d'aide publique, ce sont 4 francs investis par le secteur privée dans notre économie.

Pour 2019, le gouvernement poursuivra sa politique d'accompagnement des entreprises à hauteur de près de 500 millions de F CFP.

Ce sont aussi 619 dossiers d'aides à l'investissement des ménages et à la rénovation de leur résidence principale qui ont été instruits en 2018. L'aide financière globale apportée aux familles s'est ainsi élevée à plus de 1,1 milliard de F CFP, pour un montant d'investissement global injecté dans notre économie de près de 4,6 milliards de F CFP.

Le gouvernement poursuivra son soutien financier en direction des familles avec toutefois une révision des conditions d'accès pour favoriser les familles polynésiennes les moins aisées.

Je veux souligner que, au-delà des bénéficiaires que ces investissements apportent à leurs commanditaires, ils ont aussi permis à un grand nombre d'entreprises en bâtiment, c'est-à-dire à nos maçons, nos plombiers, nos électriciens, et tous les autres corps d'état du secteur de la construction, de remplir leurs carnets de commande.

Ces dispositifs publics ont ainsi largement contribué au maintien des emplois, mais également à la création d'emplois dans ce secteur qui était, il n'y a pas si longtemps sinistré.

En termes de financement des entreprises, les prêts d'honneur octroyés par Initiative Polynésie à hauteur de 57 millions de F CFP ont permis d'aider à la création de 40 entreprises pour un montant total d'investissement engagé dans l'économie polynésienne de 522 millions de F CFP, soit un effet de levier de 1 pour 9.

Le gouvernement prévoit d'augmenter son soutien à hauteur de 87 millions pour 2019.

Pour sa part, la SOFIDEP a instruit 65 dossiers pour l'octroi de prêts d'un montant global de 280 millions de FCFP. Le gouvernement prévoit de renforcer les ressources d'intervention de cet établissement à 450 millions de FCFP cette année.

Enfin, concernant la défiscalisation locale, 32 dossiers ont été agréés pour un montant d'investissement global attendu sur la période des travaux à hauteur de 42,7 milliards de F CFP. Le volume de crédits d'impôt octroyé s'est élevé à 9,7 milliards de F CFP. L'effet levier est dans ce cas de 1 pour 4,4.

« Dans ce contexte d'activité économique dynamique, la situation des ménages s'améliore et les taux de crédit historiquement bas favorisent leur investissement » poursuit l'ISPF.

C'est ainsi que l'aide à l'investissement des ménages a contribué à l'augmentation de la production de prêt de 30 % sur un an, et par conséquent, dynamisé le chiffre d'affaires de l'activité de construction de maisons individuelles de 13% sur la même période.

Sur le volet de l'emploi, la semaine dernière, l'Institut de la Statistique de Polynésie française (ISPF) a présenté les résultats de l'enquête emploi 2018. Cela faisait plus de 20 ans que cette étude n'avait pas été réalisée.

Elle nous apprend notamment que le taux de chômage sur l'archipel de la Société est de 14,7%. Nous sommes loin des chiffres farfelus que certains exploitent depuis quelques années.

Vous le savez, mon objectif et celui de mon gouvernement est de réussir la bataille pour l'emploi et de réduire encore davantage le niveau du chômage en Polynésie.

En 2018 nous avons créé 1500 emplois nouveaux. Nous sommes sortis de la spirale des destructions d'emplois. Nous en créons de plus en plus et nous continuerons sur cette dynamique tout en accompagnant les demandeurs les plus éloignés de l'emploi par le panel de soutien proposé par le SEFI.

Nous poursuivons notre soutien aux entreprises par les contrats aidés afin de les accompagner dans leur développement d'activité et donc de création d'emplois durables. Nous effectuons actuellement une évaluation des mesures d'aide à l'emploi afin qu'elles soient toujours mieux adaptées aux besoins des entreprises et demandeurs d'emploi.

Nous mettons aussi l'accent sur l'**apprentissage**. Le comité de pilotage du dispositif à l'emploi portant sur l'apprentissage a ainsi validé pour l'année 2019, la nouvelle carte de formations qui seront consacrées aux secteurs du tourisme, de l'informatique, du bâtiment, de l'industrie, de la santé, de l'hygiène et de l'environnement, du commerce et du support à l'entreprise.

Ce dispositif répond à l'objectif d'employabilité durable ambitionné par le gouvernement. Nous avons donc favorisé cet outil parmi les contrats aidés qui, alliant l'acquisition de savoirs théoriques via la formation en alternance et le savoir-faire en entreprise, permet au candidat de déboucher sur un contrat à durée indéterminée.

Nous travaillons par ailleurs sur la réduction des **facteurs d'inemployabilité**. Elle sera permise par l'exploitation judicieuse des stages d'insertion qui permettent d'élever le niveau de qualification et de privilégier l'emploi durable.

Nous souhaitons agir également sur le volet de la protection de l'emploi local. Notre projet de texte est prêt. Il a été transmis pour avis au CESC au début du mois.

Cette loi du pays a pour objectif de doter la Polynésie française de la possibilité de prendre des mesures nécessaires pour assurer, à conditions de qualifications égales, une priorité d'accès à l'emploi aux personnes justifiant d'une durée de résidence suffisante. La ministre du Travail aura l'occasion dans les prochaines semaines de venir vous le présenter.

Concernant les investissements publics, le pays a procédé à la liquidation totale de près de 26 milliards de F CFP en 2018, soit une dépense globale en augmentation de plus de 2 milliards de F CFP par rapport à 2017, et qui représente une augmentation du taux de liquidation de 9%.

Nous le savons bien, l'investissement public est l'un des moteurs principaux de l'activité économique de notre pays. Il est toutefois important de constater en parallèle, la forte progression des engagements financiers du secteur privé. Et la combinaison des volumes d'investissement publics et privés crée un effet multiplicateur et dynamisant sur nos résultats économiques.

Je veux à ce stade de mon intervention, remercier notre Assemblée, qui a apporté son soutien indéfectible et constant aux propositions du Gouvernement dans le cadre de la refondation de notre économie.

Mauruuru maitai ia tatau paatoa. Les résultats sont là et c'est grâce à nous tous.

Je veux aussi remercier les investisseurs privés, qui ont choisi d'investir dans notre pays. Certes les mesures d'incitations proposées par le gouvernement ont certainement permis le déclenchement des décisions d'investissements, mais je veux malgré tout les remercier pour leur confiance et leur choix de soutenir et d'accompagner le développement de notre pays.

Enfin, je veux remercier les membres de notre gouvernement et notre administration publique, qui, au fil des années, ont su élever et renforcer leurs performances en matière de réalisation des investissements publics. Je sais qu'ils pourront faire encore mieux à l'avenir et je les remercie par avance des efforts qui seront déployés.

Pour terminer cette revue globale de la situation économique de notre pays, il convient toutefois d'évoquer quelques déceptions : les exportations locales fléchissent de 5% par rapport à 2017, mais restent néanmoins équivalentes à la moyenne des 5 dernières années, à 12,2 milliards de F CFP.

La valeur des exportations des perles de cultures brutes baisse de 8% alors que le prix moyen au gramme croît de 9%, à 600 F CFP. Par ailleurs, l'huile de coprah pâtit de la chute du cours mondial dont la valeur est en retrait de 40% en moyenne annuelle.

En revanche, les exportations de poissons augmentent de 12% en valeur et les recettes du secteur de la vanille progressent de 15% sur l'année.

Concernant les grands investissements, lors de nos derniers échanges, Monsieur Wang Chen a réaffirmé sa détermination à réaliser **le projet de ferme aquacole de Hao**. Il nous a indiqué que le projet va entrer en phase travaux dans les prochaines semaines. Je laisserai à TNOF et à ses équipes le soin de communiquer sur le calendrier de leurs travaux, puisque je vous rappelle qu'il s'agit d'un investissement privé.

Pour ce qui concerne le pays, les aspects administratifs liés aux autorisations sont traités ou en cours de finalisation. A cet effet, une délégation polynésienne est actuellement en mission à Shanghai pour régler les derniers détails techniques du projet avec les équipes de TNOF, particulièrement pour ce qui concerne les ICPE, les installations classées pour l'environnement.

L'année 2019 sera, j'en suis persuadé, l'année de démarrage des infrastructures dédiées à ce projet.

Le démarrage des travaux, tant espérés par nos populations à la recherche d'un emploi, va véritablement permettre de créer un pôle économique d'envergure au centre de l'archipel des Tuamotu.

Concernant le Village Tahitien, je rappelle que le groupement Kaitiaki Tagaloa, composé d'investisseurs Néozélandais et Samoan, a été déclaré lauréat de l'appel à projet qui a porté sur l'attribution de 6 lots sur les 16 lots qui composent le projet.

L'appel à projet a porté sur la réalisation de 4 hôtels de catégorie 3 à 5 étoiles, pour une capacité totale de 1300 chambres, et de 2 résidences hôtelières de 600 unités.

La direction de TNAD et les investisseurs ont, depuis, négocié la mise au point des contrats, conformément aux termes du protocole d'engagement qu'ils ont signé.

Toutefois, afin de permettre au groupement lauréat, Kaitiaki Tagaloa, de se mettre en conformité avec l'ensemble des points du protocole d'engagement, il a été décidé de prolonger la période de mise au point des contrats de 45 jours supplémentaires.

De son côté, et depuis l'attribution des 6 slots au groupement Kaitiaki Tagaloa, TNAD n'est pas resté les bras croisés.

Sous le pilotage de notre Vice-président, l'établissement a poursuivi les études en vue de la réalisation des travaux à mener sur les 10 autres lots du projet Le Village Tahitien. C'est dans ce cadre que le comité de pilotage du projet réunit début avril a pris acte des décisions suivantes :

Un appel à candidature international de maîtrise d'œuvre sera lancé prochainement pour la réalisation du futur « **Complexe de congrès et de spectacles** » situé sur les lots 6, 12 et 16 du Village Tahitien.

Celui-ci sera notamment constitué d'un espace destiné à recevoir des expositions, de salles de conférence et de congrès, d'une salle de spectacle de 2.000 à 3.000 spectateurs et d'un parking de 1.500 places. Des appels d'offres de maîtrise d'œuvre et ensuite de travaux seront également lancés pour la réalisation des remblais, avec pour objectif le rétablissement du trait de côte naturel situé devant l'assise foncière du projet.

Il sera également procédé au lancement des projets de Marina (Lot N°13) et du Centre culturel (Lot N°11).

Je peux vous l'affirmer, le Vice-président et moi-même sommes résolus à démarrer les travaux du Village Tahitien car le pays a besoins de réaliser les infrastructures prévues sur ce site pour améliorer nos capacités d'accueil touristique et développer de nouvelles activités économiques essentielles à la création d'emplois en nombre.

Nous allons donc démarrer cette année, via TNAD, la réalisation des investissements publics précités.

Par ailleurs, en 2018 la direction de l'Equipement a géré 578 opérations d'investissement (dont 54 opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte des autres ministères).

Ces opérations s'étendent sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française et portent sur toutes les missions dévolues à la DEQ. Les commandes de travaux sont restées à un niveau élevé et ont permis de soutenir l'activité des entreprises du secteur du BTP.

Comme chaque année, ce sont les travaux routiers, de protection des berges de rivières et de mise aux normes des infrastructures aéroportuaires (6,187 milliards) qui représentent la grande partie de la commande publique (74 % en 2018) : rénovation du réseau routier à Tahiti et à Moorea, sécurisation des talus des routes territoriales de Tahiti, mise aux normes du balisage diurne des aérodromes aux Tuamotu.

Les ouvrages maritimes (1,187 milliards) avec principalement la réhabilitation de débarcadères, la construction de marinas et l'entretien et la modernisation des phares et balises sur les côtes de Tahiti et ses îles représentent 14 % des liquidations en 2018.

Les constructions publiques (955 millions), avec notamment la poursuite du programme de construction du lycée et du collège de Bora Bora et le réaménagement des locaux des autres services du Pays, représentent quant à elles 12 % des liquidations de la DEQ.

En matière d'engagements, la projection pour l'année 2019 de la DEQ est estimée à près de 17 milliards selon la programmation votée au budget.

Je souhaite également souligner pour cette année le lancement des études pour la route des Coteaux. Cette route d'une longueur d'un peu plus de 5 kilomètres sera située sur les hauteurs des communes de Papeete, Faa'a et Punaauia à une altitude de 300 à 400 m et reliera la route de Tipaerui à la route de Saint-Hilaire puis au lotissement Miri avec jonction au rond-point de la mairie de Punaauia.

Le chantier se décomposera en trois tronçons pour une mise en service en 2024. Par ailleurs, nous procéderons au lancement des études et des travaux de la route du Sud, là encore par tronçon en commençant par ceux où nous maîtrisons le foncier.

Sur le plan du tourisme, le transport aérien international en 2018, dynamisé par l'arrivée de French Bee et de United Airlines, a enregistré un total global de 664.892 passagers transportés, soit + 10 % par rapport à 2017.

En 2018, la Polynésie a accueilli, 263 556 visiteurs, représentant une hausse de +3,6%. La fréquentation touristique annuelle est en hausse de +8,7%, soit 216 268 touristes, dont 172 637 (+4,4%) ayant séjourné en hébergement terrestre et 43 631 (+29,7%) en croisière intra-polynésienne et en plaisance.

Les deux principaux marchés touristiques pour la Polynésie restent les États-Unis et la France qui, à eux seuls, représentent 58% des effectifs. Le nombre de nuitées déclarées par la clientèle en hébergement terrestre marchand, principalement en petite hôtellerie et en meublés du tourisme, progresse de +8,9% en un an (+150 000 nuitées).

Le taux de remplissage des hôtels internationaux progresse particulièrement sur Moorea, qui connaît la plus forte progression (+3,7% en un an) et dans les îles Sous-le-Vent. Le meilleur taux de remplissage concerne les hôtels de Tahiti qui s'élèvent à 73,6%.

Cette progression de l'activité touristique a contribué à la hausse de +3,5% des emplois touristiques sur un an et de +8,1% sur 2 ans, représentant près de 900 emplois supplémentaires, dans un contexte de reprise.

Le premier levier permettant cette dynamique de notre activité touristique concerne, bien entendu, l'augmentation de l'offre de desserte aérienne internationale, avec la commercialisation successive des lignes proposées par *French Bee* (mi-mai) et par *United Airlines* (fin octobre), en compléments des opérateurs historiques de la destination qui renforcent également leurs rotations hebdomadaires. C'est le cas de Air New Zealand et de Hawaiian Airlines.

En outre, le calendrier de renouvellement de la flotte de ATN sera tenu. Nous réceptionnerons le troisième Boeing Dreamliner, le 20 mai prochain.

Le second levier est directement lié au nombre record de 135 têtes de lignes de croisière opérées sur Tahiti par 7 compagnies différentes.

La croissance durable de notre développement touristique a également convaincu nos investisseurs hôteliers à engager des rénovations et des extensions du parc existant.

C'est le cas du Sofitel Bora, du Pearl Beach Bora, du Méridien de Bora, du Hilton Tahiti et du Kia Ora Rangiroa. Ces investissements destinés à rehausser la qualité de l'offre hôtelière est la marque d'une confiance en l'avenir de notre pays et de son développement.

Pour mémoire, notre stratégie de développement du tourisme 2015-2020, véritable feuille de route du gouvernement, est financée par 3 différents contributeurs que sont le Fonds Européen de Développement par le biais du 11^{ème} FED, le Pays et l'Etat avec le Contrat de projets.

Le FED, dont la convention de financement a été conclue le 19 février 2018, soutient la mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme 2015-2020 à hauteur de 3,55 milliards F FCP. A la fin de l'année 2018, 65% des actions ont été initiées et réalisées depuis l'adoption de cette stratégie.

Notre culture est également au centre de l'activité touristique. Pour 2019, la direction de la culture et du patrimoine travaille sur le classement et la protection de nombreux sites et vestiges tels que « Vaimā'i » à Taha'a, ou encore la poursuite des travaux pour le *marae Māha'iātea* de Papara, ceux du *marae Ta'atā* ainsi que la protection des *ti'i* de Papeari et de Puam'au à Hiva 'Oa.

En 2019, l'une des actions phare sera l'aménagement du site de Taputapuātea pour un montant de 50 millions. En collaboration avec TNAD, des actions concrètes et visibles vont être lancées prochainement. Cela comprend tant la création d'un parcours de visite, la création d'un audioguide, la pose d'une signalétique et la mise en valeur de certains éléments du site.

En lien direct avec le Tavāna de Taputapuātea, nos services œuvrent en faveur de la mise en valeur du site mais également de sa protection et de sa préservation. C'est ainsi qu'en 2019 plus de 21 millions sont déjà prévus afin de mener des actions de préservation et de restauration du site.

Ces aménagements prendront forme rapidement. Il s'agit d'une première étape avant ceux, plus lourds, qui permettront la création d'un débarcadère pour les touristes ainsi que la création d'ici à la fin de l'année 2021 d'un espace d'accueil et d'un parking.

Le centre culturel de Papeete poursuit son avancement, en étroite collaboration entre le ministère, TNAD et les architectes métropolitains. Ainsi ce sont plus de 58 millions qui ont été consacrés à cette mission en 2018. Aujourd'hui le projet est entré en phase de discussion de finalisation avec les architectes et les différents bureaux d'études avant un dépôt du permis de construire d'ici au 30 juin 2019.

Dans le domaine de l'environnement, la DIREN prévoit cette année la mise en œuvre de la politique de l'eau (2019-2025) après son adoption par votre Assemblée d'ici à la fin du premier semestre 2019 ; la mise en œuvre du plan d'aménagement du complexe de Nivee, en concertation avec la commune ; la démarche d'interdiction progressive des sacs plastiques à usage unique, vaisselle plastique, etc., prévoyant la réalisation d'études d'impact sur les entreprises qui fabriquent ces produits plastiques. Les prochaines étapes porteront sur le reste des sacs plastiques, vaisselles, pailles...

Bien entendu la DIREN poursuivra un travail au quotidien basé sur la gestion des déchets, des eaux usées et des questions de dépollutions, je pense notamment, en liaison pour partie avec Fenua Ma, au traitement des véhicules, des pneus, des fusées de détresse, des déchets spéciaux, notamment ceux en provenance des îles, au nettoyage des plages des Tuamotu-Gambier ou encore le programme d'assainissement de Papeete.

Pour ce qui concerne le transport interinsulaire, en 2018, quatre nouvelles licences d'exploitation ont été délivrées pour des navires en construction (Aremiti 6 ferry, Terevau Piti, Ti'ai et le Polynésien) qui renforceront d'ici fin 2019 à fin 2020 les dessertes sur Moorea, les Iles sous le Vent et les Tuamotu. Ces constructions neuves permettront également un rajeunissement global de la flotte au cabotage, qui en a bien besoin.

Le transport maritime c'est aussi l'amélioration de la desserte pour des populations qui restent isolées. Une autorisation de programme de 250 millions de francs a été mise en place pour la construction d'une navette maritime qui desservira les Marquises Nord : Nuku Hiva, Ua Pou, Ua Huka. La concertation avec les élus et les habitants des îles concernées est bien entendu indispensable, afin que le service rendu soit optimum.

Quand on parle désenclavement comment ne pas penser à Rapa, l'île la plus au Sud et qui ne possède pas d'aéroport ?

A compter de cette année 2019, le navire Tuhaa pae IV doit effectuer 12 rotations vers Rapa. Une rotation supplémentaire est également prévue pour l'Aranui 5 qui dessert les Marquises 18 fois par an (au lieu de 17), en complément des 20 rotations annuelles du Taporo 9.

En outre, l'Aranui 5 a été autorisé à desservir Rangiroa et Bora Bora avec du fret en provenance des Marquises permettant ainsi l'apport de produits agricoles frais vers ces îles.

La desserte des Raromatai est déjà assurée mais principalement sur le fret. Elle se verra complétée par une desserte de passagers assurée depuis Tahiti. Ainsi les Iles sous le Vent seront touchées à partir de Papeete par trois navires de charge et un navire à passagers. Notez que deux projets de navires touchant à la fois Moorea et les Raromatai ont obtenu leur licence d'exploitation à la fin de l'année dernière. L'un des navires est d'ores et déjà en construction et pour l'autre le projet se finalise.

Concernant l'économie Bleue, 126 dossiers d'aides à l'investissement et 207 dossiers d'aides à la pêche lagonaire ont été instruits et les aides délivrées en 2018.

La pêche palangrière polynésienne de thon germon et de thon à nageoires jaunes a été certifiée par le label MSC en 2018. Cette certification vise à reconnaître et valoriser le caractère durable de la pêche thonière pratiquée en Polynésie française. Cette distinction va permettre à nos exportateurs polynésiens d'accéder à de nouveaux marchés à l'international.

Au passage je réaffirme qu'aucun armement extérieur à la Polynésie française n'est autorisé à pêcher dans nos eaux. Le gouvernement est particulièrement pointilleux sur le sujet et, avec le concours de l'Etat et le volontarisme des pêcheurs polynésiens, veille à la protection de nos ressources.

Le schéma directeur de la filière aquacole a fait l'objet de discussions en atelier avec les professionnels du secteur. La rédaction et la validation de ce schéma interviendra au second semestre 2019.

Concernant la zone biomarine de Faratea, un appel d'offres de maîtrise d'œuvre sera lancé cette année afin d'établir le programme des travaux à réaliser dans le cadre de l'aménagement du site, l'allotissement des espaces et la réalisation des réseaux.

Enfin, le réaménagement et la modernisation du port de pêche de Papeete fait également partie des priorités du pays. Une mission de programmation sera conduite cette année pour définir les termes de référence de ce projet. Nous devons en effet poursuivre la modernisation de nos infrastructures pour accompagner le développement durable de la filière, tout en améliorant les performances techniques, environnementales et sanitaires du port de pêche et en intégrant les prévisions d'augmentation de la flotte et des captures.

Au titre de l'économie verte, l'année 2018 a permis de poursuivre la mise en place du dispositif d'intervention renforcé en faveur des secteurs agricoles permettant de répondre à l'ambition affichée par le gouvernement pour la contribution du secteur primaire à l'essor économique de notre Pays.

Le bilan 2018 est marqué par un niveau d'intervention beaucoup plus élevé que les années précédentes tant en investissement (plus de 600 millions de crédits liquidés, soit le double qu'en 2017) qu'en fonctionnement (530 millions de crédits de fonctionnement engagés, dont plus de 200 millions d'aides et subventions contre 70 millions les années précédentes).

La Direction de l'agriculture s'est appuyée sur le dispositif d'aides mis en place fin 2017 qui a suscité un fort engouement des professionnels avec 647 dossiers enregistrés en 2018. Plus de 480 millions d'aides en investissement et en fonctionnement ont été attribuées pour 313 arrêtés officialisés en 2018 contre une centaine de dossiers à peine pendant les 3 années précédentes.

Conformément aux objectifs visés par le dispositif, de nombreux projets portent sur la création, l'extension et la modernisation des exploitations agricoles ou d'agro-transformation.

Au titre des aides à l'installation des jeunes agriculteurs dans le secteur agricole en 2018, l'opération est globalement positive avec une nette augmentation du nombre de candidats à l'installation et des bénéficiaires du dispositif ICRA.

Cette opération sera renforcée par la mise en place d'un nouveau dispositif intitulé « parcours à l'installation » envisagé sur 3 ans et utilisant les mesures incitatives d'aides à l'emploi gérées par le SEFI. Il a été finalisé en 2018 en collaboration avec le CFPPA, le SEFI, la CAPL et la DAG pour être mis en œuvre dès la rentrée d'août 2019 du centre de formation agricole d'Opunohu.

De même, j'ai entendu l'appel de nos jeunes étudiants de la filière agricole qui se soucient de leur avenir et qui ont du mal à se projeter dans leur métier à l'issue de leur formation faute d'avoir un terrain pour exercer. Une démarche a été engagée pour agrandir le foncier agricole du Pays.

D'ores et déjà, je vous annonce que je signerai dans les prochains jours une convention d'exploitation d'un terrain sur Vairao d'une superficie de 114 ha appartenant à la CPS. Ce site pourrait accueillir plus de 60 nouvelles exploitations. Il en va de même pour Raiatea où un projet d'acquisition de foncier est prévu cette année avec un terrain de plus de 200 ha. Là encore, de nouvelles perspectives de développement agricole et d'emplois sont ouvertes.

Sur le plan de l'agro-transformation, la DAG intervient en appui technique des entreprises d'agro transformation dont le nombre est en augmentation. Des formations/démonstrations de procédés de fabrication d'huile vierge de coco ont été réalisées auprès de 21 entreprises dont 9 se sont montrées intéressées.

Dans le cadre de la mise au point de nouveaux procédés d'agro-transformation, la direction de l'agriculture a travaillé en 2018 sur la validation de procédés de conservation du litchi de Tubuai pour répondre aux problématiques de surproduction saisonnière, sur l'amélioration des procédés de fabrication d'huile vierge de coco et sur un procédé mécanisé d'extraction de l'eau de coco dans l'objectif de dynamiser cette filière.

Cette stratégie doit constituer un des axes essentiels à la création de richesse mais aussi à la création d'emploi. C'est dans cet objectif que nous avons encouragé la création d'ateliers relais dans les communes rurales. Près de 400 millions sont prévus pour cette opération dès cette année. Ainsi 11 ateliers relais sont d'ores et déjà programmés sur les communes de Huahine, Tumaraa, Taputapuatea et Teva I Uta.

Les objectifs fixés concernant l'exploitation forestière ont été dépassés, tant en ce qui concerne le nombre d'entreprises installées, que pour les volumes de bois local mis sur le marché.

Un travail important a été réalisé afin de recenser les massifs privés conventionnés avec des propriétaires et élaborer les solutions pour permettre l'exploitation de ces massifs arrivés à maturité, dans des conditions économiques acceptables pour la Polynésie française et les propriétaires. Une loi de pays cadre sera élaborée en 2019 à cet effet.

Le Pays soutient pleinement le développement de l'exploitation du bois et des scieries, et notamment à Tubuai, aux Marquises et à Rapa. Lors du collectif, vous avez d'ailleurs abondé de 200 millions la ligne réservée au transport des PPN pour prendre en charge le bois. Par ailleurs, nous avons demandé que l'OPH puisse intégrer le bois local dans ses appels d'offres.

En matière de logement, l'année 2018 a confirmé l'augmentation de la production de logements sociaux à titre individuel et collectif, dans le secteur du logement social mais aussi dans le secteur intermédiaire et du logement étudiant.

Les premiers résultats du « Plan 3 000 logements 2018 - 2020 » sont là.

Selon le bilan de la première année l'objectif des 1000 logements par an a été dépassé puisque ce sont 1124 logements qui ont été mis en chantier en 2018 par les différents opérateurs de logements, l'OPH, les organismes de logements social privés et TNAD pour le logement étudiant.

J'ai également évoqué tout à l'heure les 200 aides à l'investissement des ménages. Tous chiffres attestent de la relance de la chaîne du logement qui se traduit aussi par l'augmentation des volumes d'activités et de l'emploi pour nos entreprises locales.

L'année 2019 devrait être une année de consolidation de la dynamique ainsi engagée suite à l'agrément par le Pays de nombreux programmes au dernier trimestre 2018.

Des chiffres sont parlants. En 2019, 66 logements en chantiers sont en cours dans des programmes neufs pour lesquels les réceptions de chantier s'effectueront cette année et représentent 1,74 milliard.

Mais il y a également 232 clés en mise en chantier représentant plus d'une dizaine de chantier pour un montant de 9.1 milliards dont les livraisons sont programmées de 2020 à 2022.

Il y a aussi en cours 70 logements du parc de lotissements de l'OPH dont les travaux de réhabilitation vont aboutir dans le cours pour un investissement réalisé de travaux d'un demi-milliard de franc.

Afin de satisfaire l'aménagement et l'habitat, l'OPH lance la viabilisation de 41 parcelles dont 35 dans les archipels pour un montant global de travaux de plus de 136 millions.

La finalisation de ces viabilisations interviendra cette année et permettra ensuite de lancer autant de constructions de fare individuels.

4,74 milliards ont été injectés dans l'économie du Pays pour l'exécution des programmes de l'habitat individuel de l'OPH en 2018.

Ces montants correspondent à 351 Fare construits, pour lesquels les certificats de conformité ont été obtenus. Cette production est aussi le fruit d'une cohérence de travail entre l'OPH et le service de l'urbanisme qui sont tous les deux sous la tutelle du même portefeuille ministériel.

Le service de l'urbanisme a délivré 2635 autorisations de construire en 2018, soit 6% de plus qu'en 2017. Mise en perspective sur les 4 dernières années, cette croissance s'est inscrite dans la durée, puisque l'augmentation atteint 63% depuis 2014.

Concernant l'amélioration de l'habitat individuel (AAHI), 1235 remises de bons ont été effectuées. Ces matériaux ont permis à autant de foyers de gagner en confort de vie et en sécurité au sein de leur habitation.

Avec le budget de l'habitat social déployé en 2019 de 7.5 milliards, l'OPH va satisfaire plus d'un demi-millier de foyers de Tahiti comme des archipels qui pourront obtenir de meilleures conditions de vie en terme d'habitat.

En matière d'urgence sociale, qui est un des axes majeurs de notre programme, la priorité est donnée au relogement des sans-abris. Comme prévu, les travaux ont été initiés pour les quatre opérations dédiées à ce public afin de leur offrir le parcours de réinsertion adéquat composé d'un centre de jour, d'un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU), d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et d'un Village Communautaire. Les démarches sont en voie d'être finalisées afin de pouvoir lancer rapidement les études de faisabilité.

J'évoquais également lundi devant vous l'autorisation de programme que vous avez votée pour la construction, en partenariat avec l'Eglise protestante maohi, d'un foyer de jeunes travailleurs, ceux-ci faisant trop souvent partie des sans-abris.

En complément de ces actions, un réseau solidaire est en cours de création pour soulager les familles en difficultés notamment sur le plan alimentaire, comportant une banque alimentaire et des épiceries sociales installées dans chaque commune pour l'achat de produits à prix réduits et/ou l'octroi de colis gratuits aux personnes dépourvues de revenus.

Pour les personnes âgées, notre objectif est d'accompagner au mieux les personnes dépendantes ou en perte d'autonomie. Parmi les dispositifs proposés figure celui de « L'Aidant Feti'i », qui vient d'être créé. Il est dédié aux personnes âgées et/ou handicapées vivant à domicile, dont l'état de santé fragile requiert une assistance ou nécessite une surveillance régulière.

Cette nouvelle disposition propose une indemnité de 50.000 francs à destination du « Feti'i » désigné par la personne âgée et/ou handicapée, ainsi qu'une formation technique dédiées aux aidants.

Le CFPA formera à partir de juin prochain et ce jusqu'à la fin de l'année près de 150 aidants à domicile. Le dispositif garantit aux personnes aidées une prise en charge plus efficace, par le biais d'une formation technique et professionnelle octroyée à leurs aidants, axée sur divers thèmes comme l'entretien de l'espace de vie, la confection des repas, l'hygiène corporelle et le maintien du lien social.

Cette formation va également permettre aux aidants d'accéder à une pré-qualification dans le domaine du service à la personne avec la remise d'une attestation de formation validant leurs compétences et acquisitions. Par l'intermédiaire d'autres formations telles que celles de l'auxiliaire de vie ou de l'accueillant familial, la possibilité de se spécialiser davantage dans ce secteur d'activités est offerte.

Concernant le handicap, le gouvernement travaille à la mise en place de dispositifs inclusifs, tels qu'annoncés dans notre programme :

- Le maintien de l'allocation de base adulte handicapé (AAH) pour les travailleurs handicapés, même avec des ressources complémentaires. Il s'agit de reconnaître dignement le handicap des travailleurs ayant un taux d'incapacité équivalent voire supérieur à 80% avec le maintien de leur allocation de base de 33 115 francs lorsqu'ils occupent un emploi, en vue d'une insertion professionnelle favorisée.

- La simplification des procédures relatives aux prestations liées au handicap pour renouveler automatiquement les demandes de prestations quand le handicap est reconnu définitif. Une circulaire est en voie de finalisation.
- Permettre aux personnes porteuses de handicap de jouir de la gratuité des transports publics Une convention est en cours de finalisation avec le ministère des Transports pour garantir l'accessibilité des transports en commun.

Sur ce plan des transports en commun, la nouvelle convention de transport collectif routier régulier et scolaire sur l'île de Tahiti, d'une durée de 15 ans, a démarré le 1^{er} janvier dernier.

Cinquante nouveaux véhicules ont été mis en service depuis lors et l'amélioration du service public rendu se fait déjà sentir et doit être poursuivi. A terme, fin 2020, le délégataire aura acquis 240 véhicules neufs. Ce renouvellement de la flotte permettra de transporter les usagers de manière sécurisée, fiable et confortable.

Ce nouveau réseau de transport sera assisté par des systèmes modernes d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (application mobile, site internet...) ainsi que de la billettique.

Ces nouveaux outils informatiques permettront une meilleure connaissance des besoins des usagers et la mise en œuvre d'une politique tarifaire plus incitative, notamment pour certains publics comme les étudiants, les personnes en recherche d'emploi ou les matahiapo.

Conformément à ses engagements électoraux, le gouvernement a également étudié la mise en place d'un dispositif d'aide au permis de conduire et d'amélioration du taux de réussite aux épreuves du permis de conduire polynésien.

Une Loi du Pays vous sera soumise très prochainement avec l'objectif de faciliter l'accessibilité du permis de conduire et des examens en termes de délais et de prix avec notamment la mise en place d'un dispositif d'aide au permis.

Par ailleurs, le CFPA intégrera dans ses sessions de formation le permis de conduire afin de donner aux stagiaires une chance supplémentaire de trouver un emploi. Le permis de conduire est pour la plupart des employeurs l'une des conditions d'embauche.

En matière de protection sociale, le gouvernement s'inscrit dans la poursuite d'une refonte globale de notre PSG. La réforme des retraites est aujourd'hui effective et prévoit un ajustement progressif des paramètres. Par ailleurs, le gouvernement a souhaité innover en matière de concertation en créant le Conseil d'orientation et de suivi des retraites (COSR). Sa vocation est de suivre l'évolution des régimes de retraite et de formuler des propositions pour assurer leur solidité financière. Ce conseil sera installé dans les prochains jours.

La réforme du système de santé polynésien repose sur deux piliers : le nouveau Schéma d'Organisation Sanitaire et l'unification des branches Maladie.

Le Schéma d'Organisation Sanitaire (SOS) qui a pour objet de prévoir et de susciter les évolutions nécessaires de l'offre de soins afin de répondre aux besoins de santé de la population et aux exigences d'efficacité et d'accessibilité géographique, a été mis en œuvre.

De nombreux chantiers ont déjà été initiés et j'en citerai ici quelques-uns : l'activité de chimiothérapie a été déployée aux hôpitaux de Taravao et de Uturoa, celle de Taiohae sera effective en fin 2019 ; l'acquisition d'un mammographe à l'hôpital de Taiohae et à Uturoa ; l'installation d'un scanner à Uturoa ; la décentralisation de la dialyse à Taravao et Uturoa, et en début 2020 à Bora Bora et Tubuai ; la généralisation du système du médecin « traitant » et le lancement des travaux d'élaboration des paniers de soins avec les professionnels de santé ;

le déploiement à titre expérimental de la télémédecine dans les îles dépourvues de médecins ; le développement d'une « fiscalité responsable » avec la sortie du sucre de la liste des produits de première nécessité (PPN) et l'instauration d'une fiscalité sur les produits sucrés, couplée à des mesures incitatives à la diminution progressive du taux de sucre dans ces produits.

En matière d'amélioration des soins, l'installation d'un cyclotron et d'un TEP-scan a été autorisée fin 2018. Les études techniques vont débuter pour une mise en œuvre en 2020, permettant un saut qualitatif important pour le diagnostic des pathologies cancéreuses, cardiaques et rénales, et ainsi réduire de plusieurs centaines par an les évacuations sanitaires.

La réussite de la réforme de la PSG nous impose de résorber les déficits des branches de la maladie des trois régimes. Ce sont des déficits accumulés depuis plus de 10 ans.

La mise en place d'un plan sérieux de résorption de ce déficit a été entamée puisque le Pays a résorbé le déficit du RSPF qui affiche fin 2018 un excédent de 1.771 MF. Celui du RGS de 6 341 MF sera résorbé par la perception d'une cotisation exceptionnelle à la charge des employeurs. Celui du RNS, moins important, 460 MF sera résorbé par un relèvement du taux de cotisation et l'augmentation de l'assiette de cotisation.

C'est après cet exercice que pourra être mise en œuvre la branche maladie universelle et son financement adapté avec d'une part les cotisations et de l'autre la fiscalité.

Les pré-requis étant principalement, la mise à l'équilibre des finances des branches maladies des régimes avant leur fusion dans la branche unique, la fixation des objectifs annuels de dépenses, traduite par une enveloppe fermée de financements des dépenses de santé, et à terme, par une loi de pays de financement de la protection sociale.

Je souhaite également évoquer le véritable fléau que constituent les **addictions**, que ce soit à l'alcool ou aux drogues. Nous avons déployé des campagnes médiatiques de prévention grâce au fonds de prévention sanitaire et sociale.

Nous avons également déployé un volet sevrage tabagique dans la charte des entreprises actives et nous œuvrons avec la Croix-Rouge au travers du projet Turomono sur des actions de formation et de proximité.

Les équipes de consultations en addictions ont été renforcées. Une consultation médicale a été ouverte à l'hôpital de Taravao. Dans les îles, des missions de consultation et de formation ont été engagées sur Huahine, Bora-Bora, aux Marquises et aux Australes.

En milieu scolaire, nous avons mis en place une permanence d'une psychologue à la Mission de décrochage scolaire au collège de Papara et un psychiatre au lycée de Taravao.

Cette mission de décrochage scolaire sera étendue à la rentrée d'août à Uturoa. Elle permet de repérer et de prendre en charge les jeunes en voie de marginalisation afin de leur faire réintégrer le cursus scolaire.

La cohésion sociale se traduit aussi au travers du projet *pilote Mata Taure'a* porté par le ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports depuis la fin 2018.

Ce format d'animation sociale et éducative en faveur de la jeunesse polynésienne a été conçu pour lutter contre l'oisiveté voire la délinquance, notamment lors des regroupements des mercredis après-midi. En 2019 ce dispositif sera dévolu aux communes volontaires en partenariat avec le mouvement de jeunesse et le soutien des services du Pays.

Enfin je souhaite évoquer la collaboration depuis 2018 entre le ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports et le ministère de la santé en charge de la prévention sur le projet commun de « sport santé ». En 2019 ce sont 12 fédérations qui se sont engagées dans le sport santé.

Afin de mieux outiller les éducateurs sportifs engagés et garantir un niveau de compétences adéquat le gouvernement prévoit la mise en place d'une certification complémentaire sport santé dont la première formation sera organisée en avril prochain.

Le souhait du gouvernement de miser sur des activités physiques adaptées polynésiennes se concrétise aussi par la mise en place d'une étude relative à l'impact du Ori Tahiti sur les patients du réseau Maitai Sport Santé.

Le secteur jeunesse et sports contribue également à l'emploi et à l'insertion professionnelle par la mise en place de formations délivrant des diplômes d'Etat et des diplômes Polynésiens, ceci afin aussi de répondre de manière plus réactive à l'insertion professionnelle mais également à la demande touristique et sociale.

Cette action contribue à la pérennité de postes permanents dans le milieu associatif mais aussi à créer de l'emploi, les stagiaires aux métiers des sports se portant à la fois vers le salariat et l'entrepreneuriat individuel

En 2018, 32 diplômes du Brevet Professionnel Polynésien de Guide des Activités Physiques de Pleine Nature mention Plongée subaquatiques ont été délivrés. 23 stagiaires ont récemment obtenu leur Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sport mention Activités de la forme.

Sur ce dossier important de notre jeunesse, je souhaite porter à votre connaissance que j'ai engagé une réflexion pour la création d'une Délégation à la protection de la jeunesse et contre la délinquance qui sera dotée de moyens pour intervenir rapidement en cas de signalement aux affaires sociales. Les problèmes doivent être pris en charge très vite pour éviter qu'ils ne s'aggravent.

Mes chers amis, je suis bien loin d'être exhaustif pour retracer l'importance de l'activité du gouvernement depuis le début de cette mandature et certains ministres trouveront sans doute que je n'ai pas assez mis en lumière leur travail.

J'ai surtout voulu, par des exemples les plus concrets possibles, montrer que le gouvernement, grâce au retour de la croissance, peut travailler à l'amélioration des conditions de vie de la population, où qu'elle se trouve. Et je ne doute pas que ces objectifs soient partagés par l'ensemble de notre Assemblée.

La feuille de route de chaque ministre est chargée et elle s'appuie sur la mise en application du programme que nous avons présenté aux Polynésiens.

C'est dans cet état d'esprit que votre assemblée sera saisie dans les prochaines semaines des textes de mise en œuvre de ce qui a été approuvé par une majorité de la population.

Je vous remercie de votre attention.